RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Nancy, le 29 septembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIF DE CONTRAT D'ALLOCATION D'ÉTUDES

Dans le cadre de son Projet Régional de Santé, l'ARS Grand Est fait des ressources humaines en santé une priorité d'action. En lien avec l'ensemble de ses partenaires, elle déploie un plan d'attractivité des métiers de la santé, visant à accompagner l'augmentation des flux d'étudiants en formation sur la région (25% en 3 ans pour les infirmiers) et à renforcer l'attractivité des établissements de santé.

Le dispositif de Contrat d'allocation d'études (CAE), a pour objet de proposer à un étudiant le financement de tout ou partie de ses années d'études, en contrepartie d'un engagement de leur part à exercer au sein d'un établissement de la région pour une durée déterminée. L'engagement est du double de la durée de la perception de l'allocation.
Cet accord prend l'effet d'un contrat qui définit notamment le montant de l'aide allouée et la durée d'engagement.

Dès la rentrée 2022, en accord avec le Conseil Régional du Grand Est, l'ARS Grand Est propose aux étudiants infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, manipulateurs d'électroradiologie médicale et élèves aides-soignants de la région Grand Est de bénéficier d'une allocation d'études dont les montants annuels sont fixés ci-dessous, pour un engagement correspondant à deux fois la durée totale de la perception de l'aide, dès lors qu'un contrat d'allocation d'études est signé avec un établissement sanitaire ou médicosocial public ou privé ou associatif de la région.

Métier	**Montant total de l'allocation annuels**			**Durée minimale d'engagement***
	Année 1	Année 2	Année 3	
AIDE SOIGNANT	6 000 € nets	//	//	2 fois la durée totale de la perception de l'aide
INFIRMIER	//	8 000 € nets	8 000 € nets	2 fois la durée totale de la perception de l'aide
MASSEUR-KINE	//	8 000 € nets	8 000 € nets	2 fois la durée totale de la perception de l'aide
MANIPULATEUR d'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	//	8 000 € nets	8 000 € nets	2 fois la durée totale de la perception de l'aide

Détails dans l'appel à candidature sur le site internet de l'ARS Grand Est : https://www.grand-est.ars.sante.fr/dispositif-de-contrat-dallocation-detudes-0

Contact presse
ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr